



## Thématique Passion Vélo

### QU'EST-CE QUE PASSION VELO ?

Les propriétaires Gîtes de France s'engagent à proposer des équipements et des services adaptés aux touristes à vélo ou pratiquant le cyclotourisme durant leur séjour.

Passion Vélo permet aux touristes à vélo ou cyclotouristes d'identifier les gîtes adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

### EQUIPEMENTS ET CRITERES OBLIGATOIRES

- Mettre à disposition un abri à vélo sécurisé de plain-pied, sur place ou à proximité immédiate du gîte ou de la maison d'hôtes afin de pouvoir entreposer les vélos et le matériel
- Pouvoir mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)
- Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos (jet d'eau, brosse)
- Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...)
- Mettre à disposition les itinéraires cyclables ou les itinéraires recommandés
- Apporter un accueil personnalisé : circuit, temps de parcours, site d'intérêt, météo, niveau de difficultés, la restauration ...
- Mettre à disposition les informations touristiques et de service utiles : carte, guide pratique, horaires train/bus, coordonnées Office de Tourisme, itinéraires cyclables, points de locations de vélos et petit matériel, ateliers de réparation, commerces spécialisés « vélo »

### CRITERE OPTIONNEL

- Pour une maison d'hôtes : Offrir la possibilité aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal

### SERVICES

- Offrir la possibilité de laver et sécher le linge

## ACTE D'ENGAGEMENT

**Nom et Prénom :**

Domicilié(e) à :

Téléphone :

Numéro de la structure :

Déclarent

- Avoir pris connaissance de la présente charte et en acceptent les termes.
- Informer les Gîtes de France de tout changement. L'adhésion à la charte est volontaire. Cet engagement est renouvelable tous les ans au moment du renouvellement de l'adhésion à l'association.
- Tout manquement aux critères de la présente charte entraînera automatiquement une perte de la qualification « Passion Vélo ».

A..... le.....

Cachet et signature du Relais départemental

Signature du propriétaire précédée de la mention  
« lu et approuvé »



***You soudez aller plus loin ?***

Demandez-nous le cahier de charges du label national Accueil Vélo